

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire	114

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) 2020/972 de la Commission européenne du 2 juillet 2020 prolongeant le règlement (UE) n° 1470/2013 jusqu'au 31 décembre 2022,
- VU** le règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 établissant des dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2021 et 2022, et modifiant les règlements (UE) n°1305/2013, (UE) n°1306/2013 et (UE) no 1307/2013 en ce qui concerne les ressources et leur application en 2021 et 2022 et le règlement (UE) n°1308/2013 en ce qui concerne les ressources et la répartition de ce soutien pour les exercices 2021 et 2022,
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- VU** le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural ;
- VU** le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- VU** le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

- VU** le règlement délégué (UE) n°640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et des sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité ;
- VU** le règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et introduisant des dispositions transitoires,
- VU** le règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),
- VU** le règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,
- VU** le Régime cadre d'aides notifié n° SA 39677 (2014/N), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles autorisé par lettre de la Commission européenne du 23 juin 2015 (réf. C (2015) 4208 final),
- VU** le régime d'aide d'Etat n° SA.50527 relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2018 - 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1^{er} Juillet 2014,
- VU** régime cadre temporaire n° SA.56985 (2020/N) - France - COVID-19 pour le soutien aux entreprises
- VU** le régime SA.41595 (2015/N) - Partie A - Régime-cadre Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique,
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 5752 du 8 août 2014 portant approbation de certains éléments de l'accord de partenariat conclu avec la France,
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C(2015) 4531 du 30 juin 2015 portant approbation du cadre national de la France,
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne du 17 novembre 2016 portant approbation du cadre national de la France modifié,
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne du 5 décembre 2019

portant approbation du cadre national de la France modifié (version 8),

- VU** la décision d'exécution de la Commission C (2015) 6083 du 28 août 2015 portant approbation du programme de développement rural de la région des Pays de la Loire en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C(2017) 778 du 6 février 2017 portant approbation du programme de développement rural de la région des Pays de la Loire en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural, modifié,
- VU** la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2313-1, L4221-1, L1511-1, L1611-4 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche et notamment les 'articles L111-2-2, D 343-3 à D 343-18-3 et D343-20 à D 343-24
- VU** le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020,
- VU** le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020,
- VU** le décret n° 2015-781 du 29 juin 2015 fixant les conditions de participation des chambres d'agriculture à la politique d'installation en agriculture,
- VU** le décret n° 2016-1141 du 22 août 2016 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- VU** le décret n° 2016-1140 du 22 août 2016 relatif à l'organisation de la préparation à l'installation en agriculture,
- VU** le décret n°2019-243 du 27 mars 2019 relatif à la révision des critères de délimitation des zones agricoles défavorisées autres que les zones de montagne,
- VU** le décret n°2020-131 du 17 février 2020 relatif aux aides à l'installation en agriculture,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** l'arrêté n°40 DRAAF portant sur la composition et les règles de fonctionnement du comité régional de l'installation et de la transmission des pays de la Loire (CRIT) du 14 février 2020,
- VU** le Plan de développement durable de l'apiculture de février 2013 du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 30 et 31 janvier 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014/2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 26 juin 2014 relative à l'organisation et au pilotage des politiques européennes,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 approuvant les orientations stratégiques et financières du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) FEADER 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 donnant délégation du Conseil régional au Président dans le cadre de l'attribution et la mise en œuvre des subventions liées à la gestion du FEADER,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agro-alimentaire partagée 2016-2020, en-Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 adoptant le Plan de développement de la filière équine ligérienne 2017-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 donnant délégation du Conseil régional à la Présidente dans le cadre de l'attribution et la mise en œuvre des subventions liées à la gestion du FEADER ;
- VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant le Plan de régional en faveur de la filière forêt-bois,
- VU** la délibération du Conseil régional du 19 décembre 2019 approuvant le rapport Ambition Régionale Alimentation Santé,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2014 relative à la candidature de la Région aux fonctions d'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Régional du 30 septembre 2016 approuvant le règlement d'intervention régionale pour le type d'opération 6.4 - Modernisation des entreprises de première transformation du bois du Programme de développement rural régional ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 mai 2017 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Industrie du Futur »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 approuvant la convention n° 2018-10785 accordant à la SAS INVITATION A LA FERME une subvention de 30 000 € pour la mise en œuvre du

projet « La qualité dans nos fermes »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2018 attribuant une aide régionale à la SAS ETS R. FAUCHERON,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 8 février 2019 accordant au PETR du Pays de Retz une subvention de 14 000 € pour la mise en œuvre du projet alimentaire territorial,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 12 juillet 2019 accordant à POLLENIZ une subvention de 19 800 € pour l'élaboration du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du Conseil régional des 13 juillet, 23 novembre 2018 et 29 mai 2020 relatives à l'Appel à projets « Projets Alimentaires Territoriaux »,
- VU** les conventions relatives à la délégation de certaines tâches de l'autorité de gestion du programme de développement rural des Pays de la Loire aux Directions départementales des territoires (et de la mer) de la région des Pays de la Loire pour la période de programmation 2014-2020 en dates du 15 et 21 septembre 2015 et du 1er, 8 et 14 octobre 2015 ;
- VU** les conventions destinées à confier la gestion administrative et la signature des décisions d'attribution des aides régionales octroyées dans le cadre du Programme de développement rural des Pays de la Loire 2014-2020 aux Directions départementales des territoires (et de la mer) des Pays de la Loire en dates du 9, 11 et 14 décembre 2015.
- VU** l'avis favorable du Comité Régional de Suivi lors de la consultation écrite du 24 mars au 14 avril 2021 sur la modification de la fiche mesure 6.1 du PDRR et sur l'inscription de la démarche régionale de progrès des fermes « Bas Carbone » au dispositif installation via la modulation agroécologique
- VU** l'avis favorable du Comité Régional Installation Transmission recueilli en réunions des 16 janvier 2020 et 18 février 2021
- VU** l'avis du Comité régional de suivi lors de la consultation écrite du mois du 24/03//2021 au 19/04/2021 sur les critères de sélection des opérations au financement FEADER,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 60 000 € (AE) au PNR de Brière pour la mise en œuvre de son projet alimentaire territorial sur une dépense subventionnable de 155 000 € TTC.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021-06714 figurant en annexe 1.1

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 35 000 € (AE) à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour la mise en œuvre de son projet alimentaire territorial sur une dépense subventionnable de 69 442 € TTC,

APPROUVE

les termes de la convention n°2021- 06715 figurant en annexe 1.2,

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 95 000 €.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 2019-01537, figurant en annexe 1.3, prorogeant de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021, la prise en compte des dépenses éligibles du projet alimentaire territorial du PETR du Pays de Retz.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

une subvention de 41 670 € (AE) à la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire pour la réalisation du programme Bienvenue à la Ferme 2021 sur une dépense subventionnable de 83 340 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 41 670 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021- 04620 figurant en annexe 1.4

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 113 960 € (AE) à la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire pour la réalisation du programme Produits fermiers et proximité 2021 sur une dépense subventionnable de 227 920 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 113 960 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021- 04621 figurant en annexe 1.5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

un montant global de subvention forfaitaires de 12 900 € (AE) aux 6 agriculteurs dont la liste est présentée en annexe 1.6.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 12 900 €.

ATTRIBUE

une subvention de 80 000 € à Le Voyage à Nantes pour l'organisation du Grand Marché des Pays de la Loire le 12 septembre 2021 sur une dépense subventionnable de 152 990 € HT

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 80 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021- 05145 figurant en annexe 1.7.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 2018-10785, figurant en annexe 1.8, prorogeant de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, la prise en compte des dépenses éligibles du projet « la qualité dans nos fermes » de la société INVITATION A LA FERME.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

dans le cadre des crédits affectés par la Région à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) au titre de la transformation à la ferme, mesure 4.2.2 du Programme de développement rural régional (PDRR), une subvention de 15 110,48 € à BOISSEAU Eric sur une dépense subventionnable de 71 275,88 € HT, une subvention de 7 608,30 € à l'EARL LES VERGERS ST JEAN DE L'ISLE sur une dépense subventionnable de 47 851 € HT, une subvention de 18 150,10 € au GAEC DES PRES D'OREE sur une dépense subventionnable de 85 613,75 € HT, une subvention de 5 708 € au GAEC LA BUTINEUSE DES 7 VOIES sur une dépense subventionnable

de 35 899,48 € HT et une subvention de 16 224,37 € à l'EARL BERARD PINEAU sur une dépense subventionnable de 76 530,07 € HT.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes sur la base de la convention type adoptée lors de la Commission permanente du 12 février 2021.

ATTRIBUE

une subvention de 410 516 € (AE) au titre du programme régional d'accompagnement des entrepreneurs agricoles en faveur du renouvellement des générations pour l'année 2021 sur une dépense subventionnable de 821 032 € HT, répartie comme suit :

- 387 896 € à la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire sur une dépense subventionnable de 775 792 € HT,
- 20 300 € au CAB sur une dépense subventionnable de 40 600 € HT,
- 2 320€ à la FRCIVAM sur une dépense subventionnable de 4 640 € HT,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 410 516 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020- 04629 figurant en annexe 2.1,

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

PRENNE CONNAISSANCE

de la liste des projets soutenus par la Région au titre du dispositif Dotation aux Jeunes Agriculteurs - mesure 6.1.1 (FEADER) de l'année 2020 présentée en annexe 2.2.

ABROGE

le règlement d'intervention du 30 avril 2020 relatif à la mise en œuvre de la Dotation Jeunes Agriculteurs et des prêts bonifiés dans le cadre du PDRR 2014-2020 de la Région des Pays de la Loire.

APPROUVE

les termes du nouveau règlement relatif à la mise en œuvre de la Dotation Jeune Agriculteur, mesure 6.1 du PDRR FEADER 2014-2020 présenté en annexe 2.3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du nouveau règlement relatif à la mise en œuvre de la Dotation Jeune Agriculteur et des prêts bonifiés.

DEROGE

au règlement d'intervention soutenant l'installation en agriculture biologique des porteurs de projets non éligibles à la DJA pour autoriser le financement du projet de Samuel MARTEAU (LE BIO PANIER), âgé de 45 ans à la date d'installation.

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire globale de 35 000 € (AP) portant sur cinq dossiers d'installation en agriculture biologique (hors DJA), figurant en annexe 2.4.

AFFECTE

une autorisation de programme de 35 000 €.

APPROUVE

l'intervention de la Région sur cinquante-cinq nouveaux stages de parrainage, une dérogation et six modificatifs figurant en annexe 2.5.

ATTRIBUE

un montant global de subventions de 190 416 € à cent soixante-quatorze jeunes agriculteurs, figurant en annexe 2.6, dans le cadre des crédits régionaux affectés par décision des Commissions permanentes des 15 novembre 2019 et 13 novembre 2020 (opération ASTRE n° 2019_12253) au titre de l'aide à l'acquisition de parts sociales dans les CUMA.

DEROGE

à l'article 11 « Délai de validité des aides » du règlement budgétaire et financier régional, en autorisant le versement du solde de la subvention à la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire pour la mise en œuvre sur 2017 et 2018 du réseau de soutien aux agriculteurs fragilisés

ATTRIBUE

une subvention de 6 602 € (AE) à l'association de l'Abeille noire atlantique pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 en faveur de la sauvegarde de l'abeille noire sur une dépense subventionnable de 13 203 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 6 602 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021-05623 figurant en annexe 4.1

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 131 600 (AE) à l'Association pour le développement de l'apiculture des Pays de La Loire sur une dépense subventionnable de 195 700 € TTC pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 - 2022 en faveur de la filière apicole régionale.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 131 600 €.

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

AUTORISE

la dérogation à l'article 4 relatif aux modalités de l'aide du règlement d'intervention des aides régionales à la réalisation de programmes d'actions pour le développement durable des filières agricoles et alimentaires adopté par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021-04635 figurant en annexe 4.2

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention à 8 apiculteurs (annexe 4.3) dans le cadre du soutien à la reconstitution des cheptels pour un montant global de 17 857,50 € (AP) sur une dépense subventionnable de 59 525 € HT

AFFECTE

une autorisation de programme de 17 857,50 €.

ATTRIBUE

une subvention de 100 000 € (AE) à POLLENIZ pour la mise en œuvre du plan d'action régional 2020-2021 de lutte contre le frelon asiatique sur une dépense subventionnable de 157 860 € HT

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 100 000 €.

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE

les termes de la convention n°2021-04729 figurant en annexe 4.4

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement de l'élaboration du volet végétal du Schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires jusqu'au 31 décembre 2021,

PROROGÉ

la convention initiale pour une année supplémentaire soit une durée totale de 4 ans

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention n°2019-07441 figurant en annexe 4.5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

un montant global de subventions de 2 948 € (AP), au titre de la politique régionale de plans simples de gestion volontaires, sur une dépense subventionnable de 5 896 € HT, aux bénéficiaires figurant en annexe 5.1.

AFFECTE

une autorisation de programme de 2 948 €.

ATTRIBUE

au titre du dispositif « Pays de la Loire Conseil » une aide de 7 500 € (AE) à la société JF LEROUX (Saint Christophe du Bois - 49) sur une dépense subventionnable de 15 000 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 7 500 €.

ATTRIBUE

au titre du dispositif « Pays de la Loire Conseil » une aide de 10 500 € (AE) à la société REBOURS PERE ET FILS (Ampoigné - 53) sur une dépense subventionnable de 21 000 € HT

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 500 €.

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 16 640 € (AE) à la société FABIEN AUCOUIN - SIGNABOIS (Saint Paul Mont-Penit - 85) sur une dépense subventionnable de 20 800 € HT

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 16 640 €.

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 10 880 € (AE) à la société FABIEN BERNARD - WOODSHOP (Guérande - 44) sur une dépense subventionnable de 13 600 € HT

une autorisation d'engagement de 10 880 €.

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 23 000 € plafonnée (AE) à la société CONCEPT ALU (Les Herbiers - 49) sur une dépense subventionnable de 80 650 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 23 000 €.

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 14 040 € (AE) à la société EBENISTERIE GENERALE (Gesté - 49) sur une dépense subventionnable de 17 550 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 14 040 €.

ATTRIBUE

au titre du Volet 2 de l'AMI « Industrie du Futur » un prêt à taux nul de 40 000 € (AP) sur 3 ans assorti d'un différé de remboursement global de 1 an à la société BOISBOREAL (85) sur une dépense subventionnable de 50 888 € HT pour accompagner la phase 2 de son plan Industrie du Futur.

AFFECTE

une autorisation de programme de 40 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n° 2021_06315 figurant en annexe 5.2.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € (AE) au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin sur une dépense subventionnable de 40 000 € TTC pour la mise en œuvre du programme d'animation et de valorisation de la filière Peuplier

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 15 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-05173 figurant en annexe 5.3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ABROGE

le règlement d'intervention du 10 avril 2015 relatif à la mise en œuvre de la mesure 4.3.2 Desserte forestière dans le cadre du PDRR 2014 - 2020 de la Région des Pays de la Loire.

APPROUVE

les termes du nouveau règlement d'intervention relatif à la mise en œuvre de la mesure 4.3.2 Desserte forestière dans le cadre du PDRR 2014 - 2020 de la Région des Pays de la Loire, en annexe 5.4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du règlement relatif à la mise en œuvre de la mesure 4.3.2 Desserte forestière.

ABROGE

le règlement d'intervention du 9 novembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la mesure 8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques dans le cadre du PDRR 2014 - 2020 de la Région des Pays de la Loire.

APPROUVE

les termes du nouveau règlement d'intervention modifié relatif à la mise en œuvre de la mesure 8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques dans le cadre du PDRR 2014 - 2020 de la Région des Pays de la Loire, en annexe 5.5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du règlement relatif à la mise en œuvre de la mesure 8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses du projet d'investissement matériel de la SAS ETS R. FAUCHERON (Fontenay le Comte (85)) jusqu'au 30 novembre 2023.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 figurant en annexe 5.6

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

une subvention de 19 278 € (AE) à l'association Cheval Pays de la Loire pour son programme d'actions 2021 sur une dépense subventionnable de 56 652 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 19 278 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-05142 figurant en annexe 6.1.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € (AE) à la Société Française des Equidés de Travail pour l'organisation des journées des équidés de travail du 9 au 13 décembre 2020 à SAINTE-FOY (85) sur une dépense subventionnable de 77 000 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 5 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-04673 figurant en annexe 6.2.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € (AE) à la SAPL Angers Loire Tourisme Expo Congrès pour l'organisation du Salon du Cheval du 11 au 14 novembre 2021 à ANGERS (49) sur une dépense subventionnable de 467 300 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 25 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-04700 figurant en annexe 6.3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 2 610,40 € (AE) à l'Union Pays de la Loire du Cheval de Trait pour l'organisation de la Route du Poisson du 21 au 26 septembre 2021 au LION D'ANGERS (49) sur une dépense subventionnable de 26 104 € TTC

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 2 610,40 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-05300 figurant en annexe 6.4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 2 160 € (AE) à la Fédération Poneys des Pays de la Loire pour l'organisation du Grand Régional du 13 au 14 juin 2021 au LION D'ANGERS (49) sur une dépense subventionnable de 21 600 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 2 160 €.

ATTRIBUE

une subvention de 11 383 € (AE) à Cheval Pays de la Loire pour l'organisation du Circuit d'Hivers du 10 au 11 février aux Herbiers (85), et du 27 août au 5 septembre 2021 à Verrie (49) sur une dépense subventionnable de 15 108 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 11 383 €.

AUTORISE

la dérogation au règlement d'intervention sur les manifestations adopté par la Commission permanente du 5 avril 2019 en retenant un taux d'aide régional de de 75,34 %.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-05299 figurant en annexe 6.5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 8 223 € (AE) à la Mairie Bouillé-Courdault (85) pour la mise en œuvre d'une navette de transport hippomobile pour l'année scolaire 2020-2021 sur une dépense subventionnable de 16 445 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 8 223 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-04672 figurant en annexe 6.6.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € (AP) à l'Union Régionale Pays de la Loire du Cheval de Trait pour l'achat de trois étalons sur une dépense subventionnable de 18 000 € TTC.

AFFECTE

une autorisation de programme de 15 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention attributive n°2021-05458 figurant en annexe 6.7

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 16 000 € (AP) à la Société des Courses du Mans (72) pour son projet de réfection du drainage de l'hippodrome des Hunaudières sur une dépense subventionnable de 80 000 € HT et une subvention de 65 000 € (AP) à la Société des Courses de Cordemais (44) pour son projet de d'aménagement de l'hippodrome de la Loire sur une dépense subventionnable de 421 391,96 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 81 000 €.

APPROUVE

les termes des conventions n° 2021-04671 et 2021-4670 figurant en annexe 6.8 et 6.9.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe régionale votée en session des 9 et 10 juillet 2020 et affectée lors de la Commission permanente du 13 novembre 2020 (opération Astre n° 2020_12831), une subvention de 655 € (AE) à M. Cyprien DUBANCHET au titre d'un soutien exceptionnel à la filière chevaux de course (Galop) face à l'impact du Covid-19 (annexe 6.10).

ATTRIBUE

une subvention de 60 000 € (AE) à l'association Cheval Pays de la Loire pour les primes d'encouragement 2021 aux chevaux de sports ligériens sur une dépense subventionnable de 60 000 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2021-04704 figurant en annexe 6.11.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € (AE) à l'Union Régionale Pays de Loire du Cheval de Trait pour les primes d'encouragement 2021 aux chevaux de traits ligériens sur une dépense subventionnable de 15 000 € TTC

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 15 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2021-04705 figurant en annexe 6.12

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 12 000 € (AE) à la Fédération des Poneys des Pays de la Loire pour les primes d'encouragement 2021 aux poneys ligériens sur une dépense subventionnable de 12 000 € TTC

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 12 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2021- 04703 figurant en annexe 6.13.

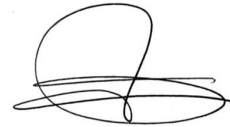
AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 relatif aux règles de versement des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs